

Trame de courrier

Madame, Monsieur,

Notre entreprise connaît une activité bouleversée par la crise sanitaire et économique. Ces bouleversements amènent des évolutions qui nécessitent de revoir les modalités d'échange et de consultation entre le CSE et la Direction, tant au regard des conséquences importantes sur l'activité que sur les difficultés que la crise engendre sur l'activité du CSE.

Dans ce contexte et afin que le CSE joue pleinement son rôle, notre Organisation prend l'initiative de vous proposer des modalités d'échanges adaptées.

Axes d'échanges

Au regard des prérogatives du CSE et des enjeux de la crise que nous traversons, notre Organisation souhaite échanger sur deux axes :

- Les enjeux économiques ;
- Les enjeux en matière de santé et sécurité du travail, et de condition de travail.

A cette fin, vous trouverez une première proposition de données qui nous permettraient d'échanger sur le constat, les perspectives et les solutions à mettre en œuvre pour que l'entreprise affronte cette crise dans des conditions les moins dégradées possibles pour l'ensemble des acteurs.

Modalités de communication des informations

Ces éléments d'information seront versés par la Direction dans la BDES dans un dossier spécifique.

En outre, la Direction versera les éléments relatifs à l'activité partielle dans un dossier spécifique dans la BDES. C'est à partir de ces éléments que l'avis obligatoire du CSE sera rendu.

Modalités d'échanges avec le CSE

Concernant les questions économiques la Direction pourra organiser une visioconférence avec les élu.es désigné.es afin de traiter ces points et faire un compte-rendu de ces temps d'échange.

Concernant la santé et la sécurité, ainsi que les conditions de travail, la ou les Commission.s « santé, sécurité et condition de travail » pourront organiser une visioconférence pour traiter ces sujets et décider de la mise en place d'actions.

Complément d'indemnisation de l'activité partielle

Les difficultés que traversent la société toute entière et notre entreprise en particulier, affectent le citoyen comme le salarié. A l'heure où les décisions ne sont pas encore arrêtées s'agissant de l'évolution du dispositif d'activité partielle, les salariés supportent le risque de devoir constater une baisse de leur rémunération qu'ils ne peuvent que difficilement, voire pas du tout, assumer.

C'est pourquoi notre Organisation vous interpelle officiellement afin de savoir si l'entreprise prévoit la mise en œuvre d'un complément d'indemnisation au bénéfice des salariés placés en activité partielle.

Mandats syndicaux

Concernant les heures de délégations des élu.es et personnes ayant des mandats syndicaux, beaucoup d'élu.es s'interrogent sur la façon dont elles seront rémunérées. Nous vous remercions par avance des réponses apportées sur ce point.

Communication auprès des salariés

Cette crise interroge nos façons de perpétuer l'activité de l'entreprise selon de nouveaux moyens de communication. Nous souhaitons par conséquent faire un point pour savoir comment l'entreprise communique en direction de l'ensemble des salariés et met en œuvre de nouveaux dispositifs pour les salariés qui ne bénéficieraient pas de moyens d'information adaptés.

Nous souhaitons par ailleurs que le CSE puisse également disposer des moyens permettant de relayer et d'informer les salariés sur les actions mises en œuvre et de répondre aux questions qu'ils se posent.

Nous vous souhaitons bonne réception de ce courrier.

Nous espérons qu'il sera compris comme la volonté de notre Organisation de participer pleinement aux actions permettant de surmonter – pour toutes les parties et tout particulièrement les salariés – cette crise sanitaire et économique.

Nous attendons votre retour dans les meilleurs délais.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.